



Cité provençale
Tarascon

Note de présentation du Budget Primitif 2022

(En application de l'article n°107 de la loi NOTRe)

Sommaire

I Section de fonctionnement

- 1 Recettes réelles
- 2 Dépenses réelles

II Section d'investissement

- 1 Présentation de l'équilibre de la section d'investissement
- 2 Dépenses réelles
- 3 Construction du financement disponible

I Section de fonctionnement

1- Les recettes réelles de fonctionnement :

Les produits de fonctionnement hors opérations d'ordre et reprise du résultat 2021 s'établissent à 21 378 921.12 € soit une augmentation de 944 535 € (+4.62 %) par rapport au BP 2021.

L'évolution des produits de fonctionnement est la suivante :

<u>Recettes Réelles de Fonctionnement</u>			
Chapitre	BP 2022	BP 2021	Evolution BP 2022 / BP 2021
013 Atténuation de charges	179 921,12	224 785,60	- 44 864,48
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	630 000,00	598 000,00	32 000,00
73 Impôts et taxes	17 636 000,00	17 698 000,00	- 62 000,00
74 Dotations et participations	2 493 600,00	1 731 400,00	762 200,00
75 Autres produits de gestion courante	196 400,00	179 200,00	17 200,00
76 Produits financiers	3 000,00	3 000,00	-
77 Produits exceptionnels	240 000,00	-	240 000,00
Total	21 378 921,12	20 434 385,60	944 535,52

Présentation sous forme de diagramme : ressources de fonctionnement.

Budget primitif 2022					
Recettes réelles de fonctionnement (k€)					
Variation BP 2022 / BP 2021 (hors reprise resultat) : 4,62 %					
		2022	Evolution %	2021	
	73	Contribution directe (Ménage)	7 018	- 2,09	7 168
	73	A.C. et D.S.C.	9 413	- 0,18	9 430
	73	Impôts divers	1 205	9,55	1 100
	74	DGF (Dotation forfaitaire + DSU)	634	8,56	584
	74	Dotations et subventions	1 860	62,07	1 147
	013+70+75+76+77	Autres Ressources	1 249	24,31	1 005
		Sous-Total (hors reprise résultat)	21 379	4,62	20 434
	002	Excédent fonctionnement reporté	4 546		2 331
		Total Recettes réelles	25 925	13,88	22 765

- **013 - Atténuation de charges.**

Les atténuations de charges d'un montant 179 921.12 € sont en diminution de 44 864 € en comparaison du Budget Primitif 2021. Elles correspondent aux remboursements pour maladie et maternité de l'ensemble du personnel et à la mise à disposition d'un agent au SDIS. Pour information, ce prévisionnel est établi à partir de la moyenne des réalisations des deux derniers exercices.

- **70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses.**

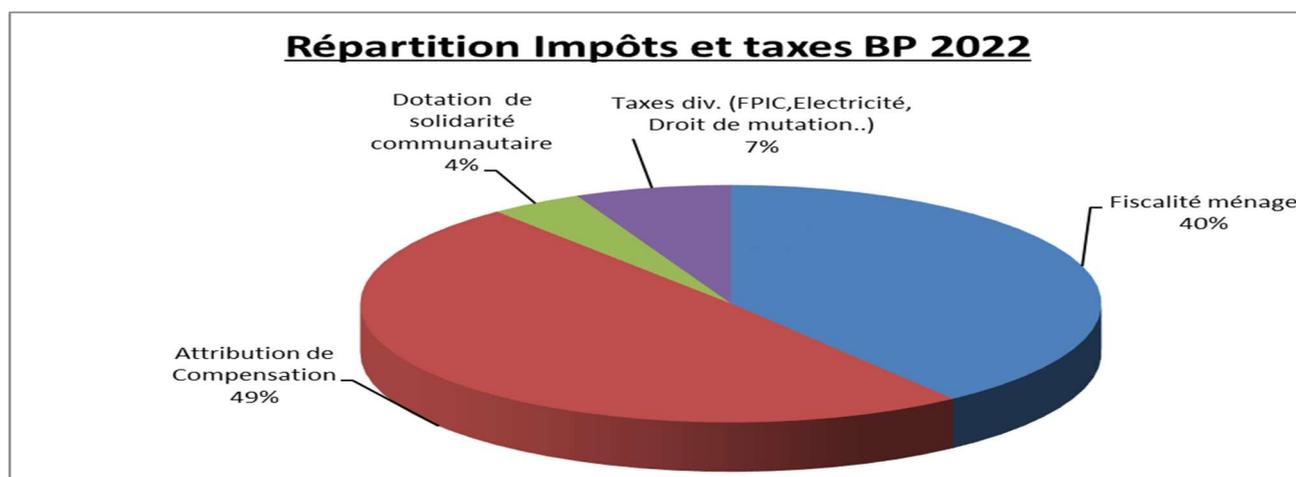
Les produits des services représentent 630 000 € soit 2.95 % des recettes réelles de fonctionnement (RRF), ils sont en progression de 5.35% par rapport à 2021 (+ 32 000 €) . Ils enregistrent l'ensemble des prestations payantes mises à la disposition des administrés de notre commune : crèche, halte-garderie, EMS, Château...

Pour information le prévisionnel des produits encaissés par les services municipaux sur les deux derniers exercices avait été minoré au regard de la pandémie liée au Covid-19, à savoir, marchés, foires, entrées et ventes comptoir au Château, participations ALSH, Crèches, Halte-garderie et Cantines. En 2021 seuls les produits d'Occupation du Domaine Public et les entrées et ventes comptoir au Château avaient été diminués. Il convient donc aujourd'hui au regard d'une éventuelle sortie de crise sanitaire et des réalisations de l'année dernière de réactualiser le montant prévisionnel de ces recettes.

- **73 - Impôts et taxes.**

Les impôts et taxes sont de 17 636 000 € et représentent 82.49 % des produits de fonctionnement. Ils sont en diminution de 62 000 € par rapport à 2021.

Détail Impôts et Taxes				
	Année 2022	Année 2021	Evol. %	Evol. Volume
Fiscalité ménage	7 018 000,00	7 168 000,00	-2,09	-150 000,00
Attribution de Compensation	8 698 000,00	8 715 000,00	-0,20	-17 000,00
Dotation de solidarité communautaire	715 000,00	715 000,00	0,00	0,00
Taxes div. (FPIC, Electricité, Droit de mutation..)	1 205 000,00	1 100 000,00	9,55	105 000,00
Impôts & taxes	17 636 000,00	17 698 000,00	-0,35	-62 000,00



Les impôts locaux atteignent un montant de 7 018 000 € (contre 7 168 000 € au budget 2021) soit une diminution de 150 000 €.

Cette baisse, comme nous l'avons déjà évoqué lors du Rapport d'Orientation Budgétaire doit être retraitée.

En effet la suppression de la taxe d'habitation pour les Communes en 2021, compensée par le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des Départements, a eu pour conséquence à compter de 2022 de répartir le produit fiscal entre deux chapitres différents, le chapitre 73 « Impôts et taxes » et le Chapitre 74 « Dotations, Subventions et Participations » entraînant une distorsion lors de leur comparaison.

Aussi dans un souci de clarté et de lecture à isopérimètre, il conviendra d'analyser l'évolution de la fiscalité en y incluant l'article 74834 « Allocations Compensatrices Taxes Foncières » d'un montant de 816 000 €, ce qui représente donc en globalisé, Fiscalité directe + Allocations compensatrices 7 834 000 euros (contre 7 510 000 euros au budget 2021) soit une augmentation de 324 000 euros.

Cette augmentation provient essentiellement du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui est proportionnelle à l'inflation et représente pour l'année 2022 → + 3.4 %.

Les taux de taxe foncière pour le bâti et le non bâti quant à eux restent inchangés par rapport à l'année 2021 et sont respectivement de 38.88% et 58.16%.

L'Attribution de Compensation versée par notre Intercommunalité s'élève à 8 698 000 euros, soit une diminution de 17 000 euros par rapport au BP 2021. Cette baisse correspond aux charges transférées dans le cadre de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'Agglomération ACCM, à compter du 1er janvier 2022.

La Dotation de Solidarité Communautaire reste stable par rapport à 2021 et représente un montant de 715 000 euros.

Enfin la fiscalité indirecte représente 1 205 000 € (contre 1 100 000 € au budget 2021) soit une augmentation de 105 000 €.

Cette augmentation s'analyse de la manière suivante :

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal + 20 000 €,
- Droits de place + 18 000 € (suppression des exonérations accordées en 2021 dans le cadre de la crise sanitaire, inscription basée sur les réalisations avant Covid)

- Taxes additionnelles aux droits de mutation + 70 000 €. Cette prévision a été revue à la hausse au regard de la moyenne des réalisations très dynamiques des quatre derniers exercices qui s'est établit à 485 000 € avec une inscription à hauteur de 420 000 € afin de tenir compte de la volatilité des ventes immobilières sur notre territoire.

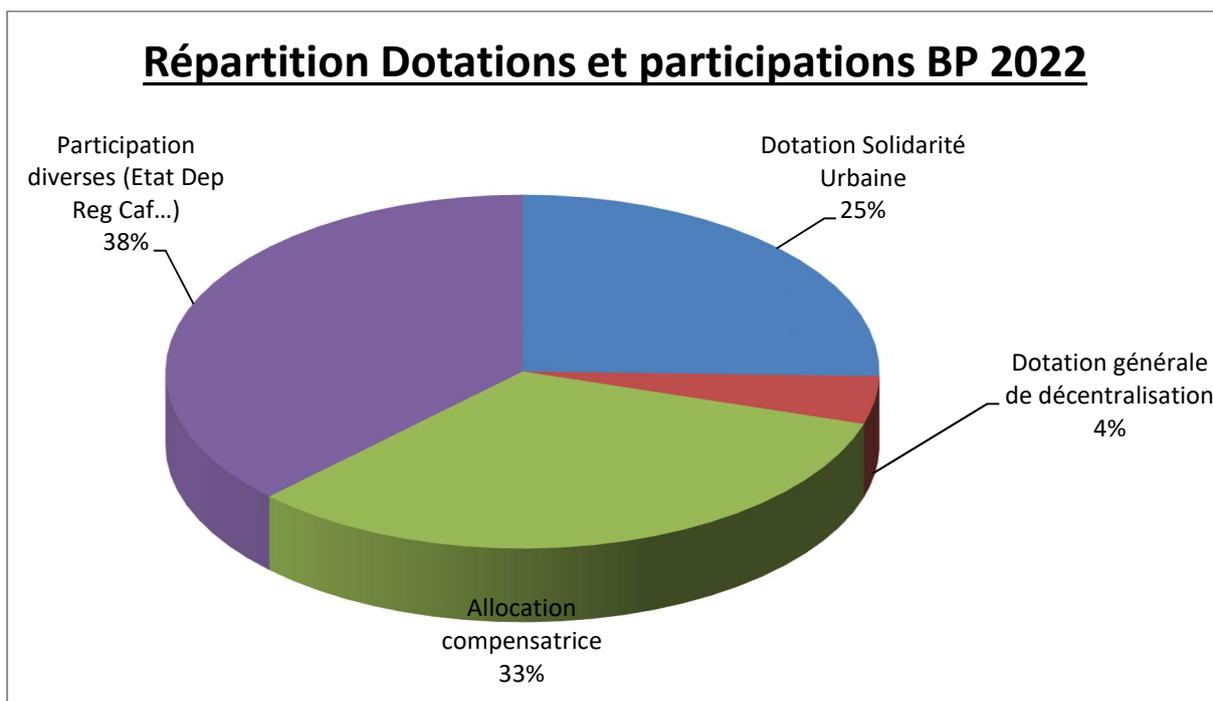
Les autres recettes de ce poste à savoir : Taxe Locale sur les Pylônes Electriques et Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité restent stables par rapport à 2021. Seul le prévisionnel de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au regard des réalisations de 2021 a été diminué de 3 000 €.

- **74 - Dotations et participation.**

Les dotations et subventions sont en augmentation, de 1 731 400 € au budget 2021 (où elles représentaient près de 8.47 % des produits de fonctionnement), elles passent à 2 493 600 € (11.66 % des produits) en 2022, soit une hausse en volume de 762 200 € (+ 44. 02%)

Il conviendra pour l'analyse de ce chapitre comme nous l'avons déjà évoqué lors du chapitre 73 « Impôts et taxes » de retrancher l'article 74834 « Allocations Compensatrices Taxes Foncières » afin d'éviter cet effet de distorsion suite à la nouvelle répartition de la fiscalité.

Détail Dotations et Participations				
	Année 2022	Année 2021	Evol. %	Evol. Volume
Dotation Solidarité Urbaine	634 000,00	584 000,00	8,56	50 000,00
Dotation générale de décentralisation	109 000,00	109 000,00	0,00	0,00
Allocation compensatrice	816 000,00	342 000,00	138,60	474 000,00
Participation diverses (Etat Dep Reg Caf...)	934 600,00	696 400,00	34,20	238 200,00
Dotations & participation	2 493 600,00	1 731 400,00	44,02	762 200,00



Ce chapitre après déduction faite de l'article 74834 « Allocations Compensatrices Taxes Foncières » représente un montant total de 1 677 600 euros, soit 7.86 % des ressources de la collectivité. Il est en augmentation de 288 200 euros par rapport à 2021 se décompose de la manière suivante :

- Dotation de Solidarité Urbaine, 634 000 euros, elle évolue dans les mêmes proportions que l'enveloppe nationale de la DSU qui a été abondée de 95 millions cette année et représente donc pour la commune de Tarascon une augmentation de 50 000 euros par rapport au BP 2021.

- Participations de l'Etat (hors allocations compensatrices) d'un montant de 192 900 euros, sont en augmentation de 53 200 euros. Cette évolution provient essentiellement de l'inscription des subventions du Plan France Relance qui concernent les projets socle numérique dans les écoles et la cybersécurité. La Dotation Générale de Décentralisation quant à elle, reste stable pour s'établir à un montant de 109 000 euros.

- Subvention du Conseil Régional : 10 000 euros pour utilisations des équipements sportifs est identique au BP 2021.

- Subventions du Conseil Départemental : 125 700 euros, soit une augmentation de 90 000 euros au regard de l'exercice 2021 provient de l'inscription de deux subventions exceptionnelles, ayant pour objet les festivités et la réouverture du théâtre municipal programmée en fin d'année. Les autres subventions liées aux activités sport et jeunesse 14 300 euros et petite enfance 18 700 euros restent stables vis-à-vis de l'année précédente.

- Subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : 715 000 euros, en augmentation de 95 000 euros par rapport au BP 2021. Cette progression est due à l'adhésion de la commune au nouveau Contrat Territoire Global proposé par la CAF, dont les conditions de subventionnement ont été bonifiées par rapport à l'ancien Contrat Enfance Jeunesse auquel il se substitue.

- **75 - Autres produits de gestion courante.**

Ce chapitre, enregistre les revenus des locations immobilières d'un montant de 196 400 euros (contre 179 200 euros en 2021). Ce prévisionnel est établi sur la base des encaissements de l'exercice 2021, ainsi l'augmentation de 17 200 euros sur ce chapitre provient de locations de commerces supplémentaires dans le cadre de la redynamisation du centre ancien.

- **76 - Produits financiers.**

Les produits financiers représentent 3 000 € et correspondent aux revenus des valeurs mobilières acquises auprès de la CNR

- **77 Produits exceptionnels.**

Le travail d'optimisation entrepris par la commune l'année dernière sur l'ensemble de ses taxes foncières, nous a permis d'obtenir un dégrèvement de l'ordre de 240 000 € pour les exercices 2016 à 2021.

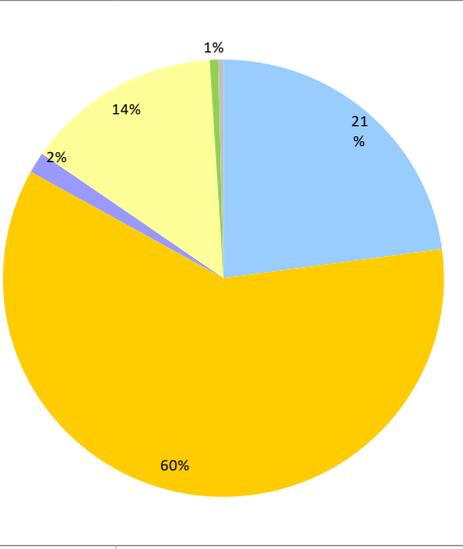
Il convient également de préciser que cette optimisation nous permet et nous permettra dans l'avenir de diminuer nos charges à caractère général notamment le compte « 63512 -Taxes foncières » de l'ordre de 40 000 euros par an.

2- Les Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) représentent 20 535 000 €. Elles sont en augmentation de 1 147 200 € par rapport au budget 2021 (+5.92 %).

<u>Dépenses Réelles de Fonctionnement</u>			
Chapitre	BP 2022	BP 2021	Evolution BP 2022 / BP 2021
011 Charges à caractère général	4 694 000,00	4 162 400,00	531 600,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	12 370 000,00	11 848 000,00	522 000,00
014 Atténuation de produits	314 000,00	299 000,00	15 000,00
65 Autres charges de gestion courante	2 956 100,00	2 829 100,00	127 000,00
66 Charges financières	122 200,00	141 600,00	- 19 400,00
67 Charges exceptionnelles	78 700,00	107 700,00	- 29 000,00
Total	20 535 000,00	19 387 800,00	1 147 200,00

Présentation sous forme de diagramme : Charges de fonctionnement

Budget primitif 2022					
Dépenses réelles de fonctionnement (k€)					
Variation BP 2022 / BP 2021 : + 5,92 %					
		2022	Evolution %	2021	
	011 *	Charges à caractères général	4 694	12,77	4 162
	012	Charges de personnel	12 370	4,41	11 848
	014	Atténuations de produits	314	5,02	299
	65	Autres charges de gestion	2 956	4,49	2 829
	66	Charges financières (contraction ICN)	122	- 13,70	142
	67	Charges exceptionnelles	79	- 26,93	108
	Total Dépenses réelles		20 535	5,92	19 388

- **011 - Charges à caractère général.**

Ce Chapitre d'un montant total de 4 694 000 € soit 22.86 % des DRF, cumule les dépenses de fluides, fournitures, prestations de services, entretien de bâtiments, de véhicules... Il est en augmentation de 531 600 € (+12.77 % par rapport au BP 2021).

Pour information, cette augmentation provient essentiellement des dépenses de fluide (électricité – gaz) qui progressent de 55% (+ 401 000 €), mais également et pour moindre mesure, de frais liés à l'optimisation fiscale de la Taxe Foncière (+61 000 €), la réouverture du Théâtre municipal (+70 000 €), les projets socle numérique dans les écoles communales et cybersécurité du Plan France Relance (+56 000 €) et enfin une progression de 9 600 € pour les postes restants de ce chapitre. La globalité de ces dépenses est en partie compensée par l'optimisation faite sur les dépenses d'affranchissement et de téléphonie -26 000 euros et par la diminution de nos taxes foncières -40 000 euros.

Pour rappel la réouverture du Théâtre est subventionnée en partie par le Conseil Départemental et le Plan France Relance par l'Etat.

- **012 - Charges de personnel.**

Les charges de personnel s'établissent à 12 370 000 € et représentent déduction faite des atténuations de charges 59.36 % des DRF. Elles sont en augmentation de 4.40 % par rapport au BP 2021 soit + 552 000 €.

Cette augmentation s'explique comme suit :

- Plusieurs recrutements ont été finalisés en 2021 et auront donc un impact sur toute l'année 2022 de l'ordre de 165 000 euros (1 responsable pour le Centre Technique Municipal, 1 placier-gestionnaire des associations, 4 policiers municipaux, 1 assistante maternelle, 1 animateur permanent pour le Centre de Loisirs et 2 contrats d'apprentissage).
- Par ailleurs, il est prévu de recruter dans le courant de l'année 2022 : 1 technicien informatique, 1 garde communal ou champêtre, 1 référent santé pour la nouvelle crèche, 1 auxiliaire de puériculture, 1 régisseur pour le théâtre, un agent d'entretien à mi-temps, des vacataires pour les manifestations municipales pour un montant estimé à 110 000 euros.
- Inscription d'une enveloppe de 224 000 euros pour le personnel de remplacement (maternité ou accidents du travail).
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est estimé à 163 000 euros (revalorisation indiciaire, reclassements).
- La prime de précarité versée aux contractuels s'élèvera à 20 000 euros
- Pour les renforts d'agents d'entretien dans les écoles et les bâtiments communaux pour assurer la mise en place du Protocole Sanitaire seront prévus 74 000 euros.
- A noter que 2 agents ont quitté la collectivité en 2021 et ne seront pas remplacés (- 93 000 euros) et que 6 agents ont pris leur retraite (-130 000 euros) sans remplacement également.
- Enfin une diminution du montant des Heures Supplémentaires est prévue en 2022 (- 30 000 euros).

- **014 - Atténuations de produits.**

Les atténuations de produits d'un total de 314 000 € se composent essentiellement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour information la commune est contributrice de ce fonds à hauteur de 300 000 € et bénéficiaire à hauteur de 285 000 € soit une charge nette de 15 000 €.

- **65 - Autres charges de gestion courante.**

Les autres charges de gestion courante atteignent 2 956 100 € (14.40 % du budget), elles sont en augmentation de 127 000 € en comparaison du BP 2021.

Pour rappel lors de l'exercice 2021, la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale avait été diminuée afin de réduire son excédent de clôture trop important. Cet établissement n'ayant pas vocation à thésauriser.

Aussi, aujourd'hui afin de permettre au CCAS de poursuivre l'ensemble de ses missions, il convient de compenser d'une part cette diminution exceptionnelle réalisée en 2021, et d'autre part de budgéter le recrutement d'un poste à temps plein et un à mi-temps qui sont à l'origine de l'augmentation de ce chapitre (+115 000 €).

Les contributions les plus importantes de ce chapitre sont :

- Contribution au service incendie : 973 000 euros
- Contribution au SIVU Piscine : 400 000 euros
- Autres contributions et cotisations (PIDAF, PNR Alpilles, SICAS, SI2VB) : 99 600 euros
- Forfait communal versé aux écoles privées (Petit castelet et Sainte Marthe) : 250 000 euros
- Subvention au CCAS : 460 000 euros.
- Subventions aux associations : 523 000 euros.

- **66 - Charges financières.**

Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts de la dette sont de 122 200 € (0.60% des DRF), elles sont en diminution de 19 400 € par rapport au BP 2021.

Cette baisse correspond essentiellement à l'extinction d'un prêt semestriel contracté auprès du Crédit Agricole en 2006.

- **67- Charges exceptionnelles.**

Les charges exceptionnelles représentent 78 700 €. (-29 000 € par rapport au BP 2021).

Ce Chapitre enregistre les dépenses d'annulations de titres sur exercices antérieurs, des frais d'expertise concernant l'habitat indigne et ou en péril, ainsi que d'éventuelles charges exceptionnelles.

Pour information, la réduction de ce Chapitre provient de la baisse effectuée sur la ligne « Autres subventions exceptionnelles » qui avait été ouverte en 2021 dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus.

section d'investissement

1- Présentation des grands équilibres de la section d'investissement

Les dépenses et recettes réelles d'investissement 2022, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2021 (Dépenses reportées : 5 277 357,08 € et Recettes reportées : 3 611 789,20 €) ainsi que le solde des opérations d'ordre qui correspond à l'autofinancement que la commune réussit à dégager sur sa section de fonctionnement soit 5 390 000 € (cumul des Amortissement 932 000 € + Virement de la section de fonctionnement 4 486 000 € - Travaux en régie 28 000) s'équilibre pour un montant total de 23 747 857,08 €.

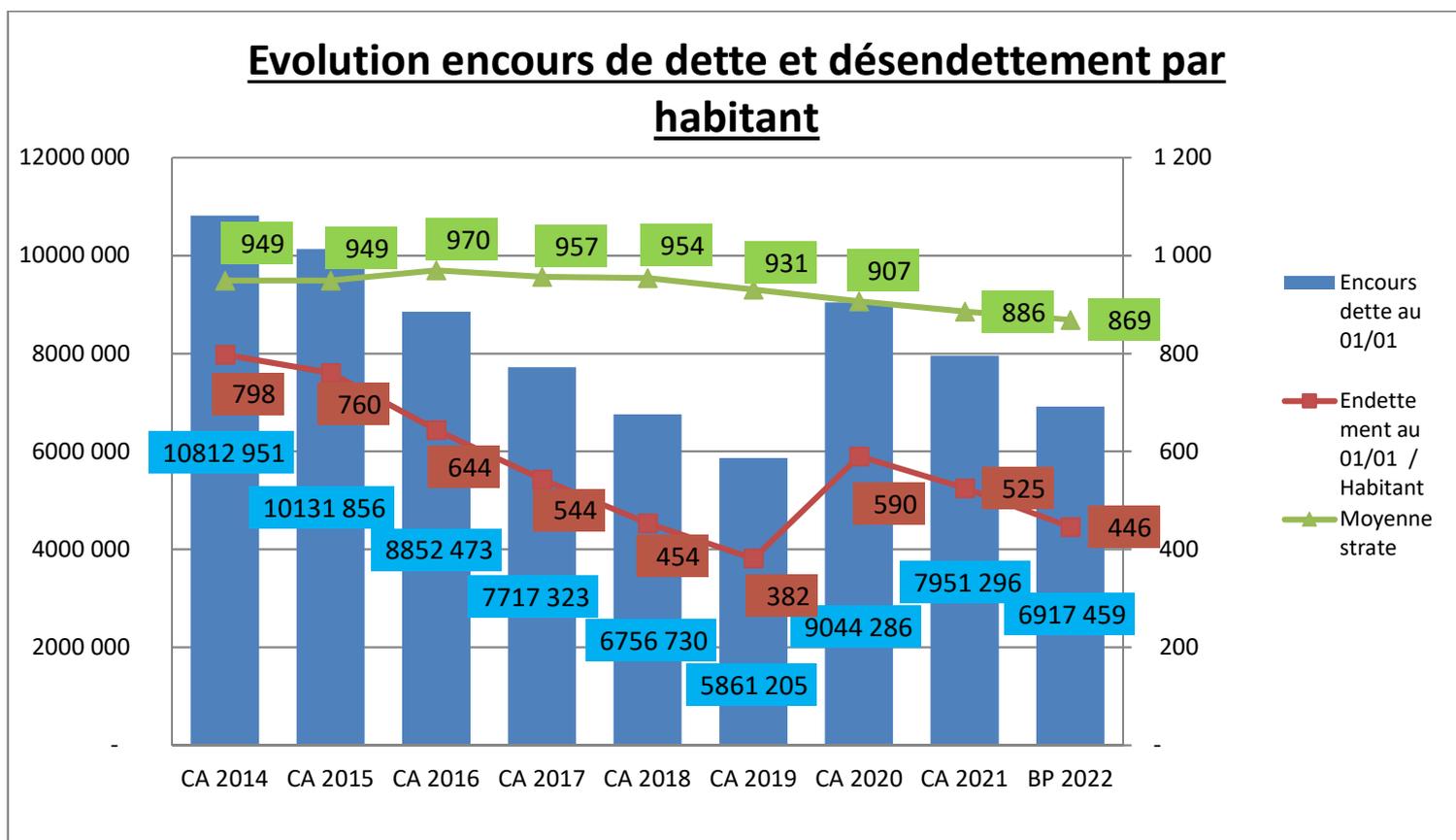
Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BP 2022	Chapitre	BP 2022
10 Dotations	132 000,00	10 Dotations	1 292 734,37
16 Emprunts et dettes assimilées	1 030 000,00	1068 Affectation du résultat	
20 Immobilisations incorporelles	367 000,00	13 Subventions d'investissement	7 683 700,00
204 Subventions d'équipement versées	688 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 821 000,00
21 Immobilisations corporelles	5 318 300,00	23 Immobilisation en cours (Avance forfaitaire)	100 000,00
23 Travaux en cours	10 807 200,00	27 Autres immobilisations financières	
45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00	024 produits des cessions	400 000,00
Report Dépenses 2021	5 277 357,08	45,, Travaux pour cpte de tiers	100 000,00
		001 Résultat d'investissement reporté	3 320 633,51
		Report Recettes 2021	3 611 789,20
21 Travaux en régie	28 000,00	28 Amortissement	932 000,00
		021 Virement de la section de fonctionnement	4 486 000,00
Total	23 747 857,08	Total	23 747 857,08

2 - les dépenses réelles d'investissement

- 16 - Emprunts et dettes.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 030 000 €, en diminution de 10 000 € par rapport au BP 2021. Cette baisse correspond comme nous l'avons vu précédemment pour le chapitre 66 à l'extinction d'un prêt contracté auprès du Crédit Agricole en 2006.

Pour information notre stock de dette au 1^{er} janvier 2022 s'établit à 6 917 459.62 € soit un endettement par habitant sur notre commune de de 446 € alors qu'il se situe à 869 € / habitant dans les communes de même strate.



- **20-21-23-45- Dépenses d'équipement – Participations – Travaux pour compte de tiers - exercice 2021**

L'ensemble des dépenses d'équipement, études, acquisitions et travaux pour compte de tiers de l'exercice 2022 hors reports s'élèvent à 17 412 500 €.

Les dépenses principales hors Restes à Réaliser sont :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles et subventions d'équipements :

Préemptions baux commerciaux : 120 000 €

Confortement berges de la Baignolette 129 000 €

Enfouissement ligne électrique route de St Rémy 249 000€

Subventions ravalement façade : 200 000 €

Subventions OPAH : 70 000 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles :

Aménagement Préau Jules Ferry 120 000 €

Aménagement Chemin St Joseph 76 000 €

Aménagement Chemin Mas de Monge 107 000 €

Aménagement place de la Concorde 120 000 €

Aménagement place de de Fraga 120 000 €

Aménagement Rue de l'ancien collège, rue Fléchier 120 000 €

Acquisitions immobilières 500 000 €

Programme rénovation éclairage Public 785 000 €

Acquisition Mini Balayeuse 344 000 €

AP/CP Mobilier Médiathèque 860 000 €

AP/CP Mobilier Crèche 192 000 €

Matériels informatiques pour Médiathèque : 260 000 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours :

Travaux maison action cœur de ville: 120 000 €

Programme réhabilitation énergétique Ecoles Communales 302 000 €

AP/CP Maison Multi-Accueil : 4 725 000 €

AP/CP Théâtre municipal : 865 800 €

AP/CP Maison du Bel Age : 1 290 000 €

AP/CP Boulevard Gambetta : 2 710 000 €

AP/CP Aménagement quartier Ferrages : 110 000 €

AP/CP Réhabilitation et extension école Jean Macé : 320 000 €

Détail AP / CP - Plan Pluriannuel

N° AP	Libellé	AP (Autorisation de	CP (Crédits de Paiement)				
			2021	2022	2023	2024	2025
2	Maison Multi Accueil	10 073 000	4 297 000	5 776 000			
3	Théâtre Municipal	3 384 800	2 519 000	865 800			
4	Boulevard Gambetta	5 053 000	560 000	2 710 000	1 783 000		
5	Maison du Bel Age	2 184 000	143 000	1 290 000	751 000		
6	Aménagement espaces public quartier Ferrages	3 908 400	6 400	110 000	257 100	2 225 200	1 309 700
7	Réhabilitation / extension Ecole Jean Macé	7 335 100		320 000	476 500	3 437 700	3 100 900
	TOTAL	31 938 300	7 525 400	11 071 800	3 267 600	5 662 900	4 410 600

3 Construction du financement disponible pour les dépenses d'équipement.

BUDGET PRIMITIF 2022			
<u>Vue d'ensemble</u>			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (Réelles)		RECETTES (Réelles)	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Charges de gestion courante (011)	4 694 000,00	Atténuation de charges (013)	179 921,12
Charges de personnel (012)	12 370 000,00	Produits des services (70)	630 000,00
Atténuation de produits (014)	314 000,00	Impôts et taxes (73)	17 636 000,00
Autres charges de gestion courante (65)	2 956 100,00	Dotations et subventions (74)	2 493 600,00
Charges financières (66)	122 200,00	Autres prod.de gestion courant (75)	196 400,00
Charges exceptionnelles (67)	78 700,00	Produits financiers (76)	3 000,00
		Produits exceptionnels (77)	240 000,00
		Résultat reporté Fonctionnement Année 2021 :	4 546 078,88
TOTAL GENERAL	20 535 000,00	TOTAL GENERAL	25 925 000,00
Capacité d'Autofinancement Brute * :		5 390 000,00	
Remboursement Capital dette	1 030 000,00		
Capacité d'Autofinancement Nette *		4 360 000,00	
(* y compris dépenses & recettes exceptionnelles+ reprise resultat 2021)			

Financement disponible	
Capacité d'Autofinancement Nette :	4 360 000,00
Ressources propres d'investissement	
F.C.T.V.A. (Réalisation N-1) :	1 212 734,37
Recette Travaux périls imminents	100 000,00
Taxe d'aménagement :	80 000,00
Remboursement avance forfaitaire	100 000,00
Amende Police :	80 000,00
Résultat reporté Invest. Année 2021 (Après couverture report):	1 655 065,63
Sous-total Cessions Immobilières	400 000,00
Total Subvention ETAT	253 200,00
Total Subvention Région	55 100,00
Total Subvention Conseil départemental	6 677 400,00
Total Autres subventions (ACCM. C2E..)	618 000,00
Sous-total Subventions	7 603 700,00
EMPRUNT 2022	1 821 000,00
Financement disponible	17 412 500,00
Dépenses Réelles investissement 2022	17 412 500,00
Solde	0,00

La capacité d'autofinancement brute, c'est à dire avant incidence du remboursement du capital de la dette est de 5 390 000 € (RRF 25 925 000 € – DRF 20 535 000 €).

Après remboursement de l'annuité en capital des emprunts (1 030 000 €), nous obtenons une capacité d'autofinancement nette de 4 360 000 €.

Pour information - Article L1612-4 du CGCT : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. ».

A cette capacité d'autofinancement s'ajoutent le recours à l'emprunt dont le montant maximal s'établit à 1 821 000 € pour l'année 2022, ainsi que les ressources propres d'investissement soit : le fonds de compensation de la TVA (1 212 734.37 €), les recettes de périls imminents (100 000 €), la taxe d'aménagement (80 000 €), les amendes de police (80 000 €), les remboursements sur avances forfaitaires (100 000 €), les cessions immobilières (400 000 €) et enfin les subventions pour un montant total de 7 603 700 €.

Pour information plus de 87 % de ces subventions soit 6 677 400 €, proviennent du Conseil Départemental notamment au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

L'ensemble de ces ressources nous permettent donc de dégager un financement disponible pour l'exercice 2022 de 17 412 500 €.